RESTITUTION DE L'ETUDE D'EFFET ET D'IMPACT DU PROJET RECORDE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

Questions/réponses des participants

Questions relatives à l'accompagnement des familles

1. **Comment sont élaborés ces plans de développement familial ? Qui est en charge, comment sont consultées les familles et comment sont-elles suivies ?**

Les équipes du programme de renforcement de la famille de SOS VE évaluent conjointement avec la famille admise dans le programme (sur la base de critères d'admission) sa situation individuelle et les besoins spécifiques de développement de chaque enfant. Les difficultés sont identifiées et des objectifs atteignables dans une durée définie (de 2 à 5 ans) sont formulés dans le PDF qui servira d'outil de suivi des améliorations des conditions de vie des enfants.

Les familles sont suivies par les agents de SOS VE, avec l'appui des relais communautaires (Mali) et des membres des OBC.

2. **Quel est le contenu d'un plan de développement familial ?**

Le PDF est structuré autour de plusieurs thématiques essentielles dans le parcours vers l'autonomie (accès des enfants aux besoins essentiels tels que l'alimentation, conditions de vie, santé, éducation, soutien psycho-social, documents d'identité ; capacité du tuteur à prendre soin des enfants ; suffisance des ressources économiques de la famille). Il comprend des objectifs définis avec la famille ; les contributions apportées par la famille et par le programme (ces dernières étant définies dans le temps et avec une approche dégressive).

3. **L'évaluation peut-elle nous fournir si possible les raisons de la non-compréhension par les familles des enjeux de l'intervention ?**

L'EEI a fait le constat de la faible compréhension par les familles des Plans de développement de la Famille (PDF). Dans l'analyse qui a été faite cette situation pourrait se justifier par une insuffisance de communication autour de cet outil mais aussi la faible accessibilité de l'outil qui est rédigé en français alors que la plupart des familles ne savent ni lire ni écrire. Des recommandations ont été faites dans ce sens pour rendre l'outil accessible aux familles.

4. **Sur l'accompagnement des familles : constatez-vous un impact de la crise sécuritaire (et l'afflux des PDI/EDI) sur la méthodologie d'intervention ? si oui, de quel ordre ?**

L'EEI n'a pas fait un tel constat. Cependant à Roumtenga (Ouagadougou, Burkina Faso) le constat a été fait que des actions de solidarité des GVEC sont menées envers les Personnes Déplacées Internes (PDI).

Questions relatives aux instances communautaires (OBC, CPE…)

5. **Pour la pérennisation des activités, effets … du projet, je pense qu'il faut nous entendre sur la définition de ce que vous appelez "Organisations Communautaires de Base". Que faut-il comprendre par "OBC"**

Les organisations à base communautaires impliquées dans le projet ont été :

- soit créées par d'anciens bénéficiaires du programme de renforcement de la famille de SOS Villages d'Enfants (cas au Burkina Faso) ;
- soit créées comme associations de développement villageoises (ADV) sous l'impulsion d'autres organisations non gouvernementales ou agences de coopération, avant l'intervention de SOS VE (cas du Mali).

6. **Dans l'ensemble que retient l'évaluation du transfert de compétences aux OBC ? Y a-t-il une différence entre les 2 pays ?**

Le transfert des compétences vers les OBC est traité dans le §1.4.4 du rapport (page 30).

En outre, l'EEI a fait le constat que les deux OBC du Burkina avaient des facilités par rapport à la gestion des documents, à l'outil informatique. Ce qui n'était pas le cas pour celles du Mali qui n'ont pas été capables de remplir le questionnaire.

Questions relatives aux activités génératrices de revenus

7. **Les AGR collectives avaient-elles été définies sur la base d'une étude marché ou sur quelles bases ?**

Des études préalables ont été menées quand le projet a été conçu. Par exemple une analyse économique a été réalisée en juillet 2015 à Kita et Sanankoroba par le Conseiller national au renforcement économique de l'association malienne, qui a auditionné 456 personnes composant 32 focus group. L'étude a recensé les pratiques des populations en termes d'activités économiques pour identifier les filières porteuses. Les localités soutenues sont des villages ruraux où les activités collectives de culture de maïs, arachide, manioc, ainsi que le maraîchage ont été identifiées comme les plus adaptées. La demande des villes à proximité permet une vente directe par les bénéficiaires ou les OBC selon les cas. La transformation par exemple des arachides a été expérimentée par d'autres ONG par le passé, sans avoir pu être pérennisée. Aussi, la production et la vente directe ont-elles été identifiées comme activités les plus sûres techniquement.

Au Burkina-Faso, les localités d'intervention sont situées en ville. Les opportunités agricoles et d'élevage sont moindres, faute d'espace, mais elles restaient possibles sur des terrains concédés par des propriétaires terriens et négociés avec l'appui des OBC. La proximité de ces villes importantes

offrait des opportunités économiques dans les domaines de la restauration (à Ouagadougou notamment, le quartier étant situé à proximité immédiate d'une zone industrielle et de halte pour les routiers) et de la transformation (en savon, en soumbala à Bobo-Dioulasso). Des estimations du Centre de Promotion à l'Agriculture Villageoise (CPAVI), relatives à la rentabilité de la ferme avicole, ont par exemple été réalisées en amont de l'AGR. CPAVI est également l'organisme qui a été chargé de former les membres de l'OBC à la tenue de la ferme avicole financée par le projet.

8. **Par rapport aux difficultés opérationnelles liées au manque de moyen, est-ce que des AGRCs ont été attributives aux OCBs afin qu'elles puissent dégager des ressources pour financer leurs plans opérationnels ?**

Une clé de répartition des revenus tirés des AGR collectives (périmètres maraîchers notamment) a été établie dans les communautés de façon à ce que les OBC dégagent des ressources financières.

9. **Quelles sont les AGR qui ont été le plus délaissées aux profits desquelles dans le cadre de la reconversion ?**

Il n'y a pas une tendance d'AGR qui soit délaissée. Le constat porte sur la capacité de résilience des femmes face à la demande du marché. Lorsqu'une AGR rencontre des difficultés d'écoulement des produits, on la remplace par une autre. Cela peut être temporaire. Tout dépend des aléas. Par exemple pendant la crise COVID beaucoup de restauratrices se sont lancées dans la vente d'autres produits (savons, pagnes, et autres) mais elles ont repris les activités de restauration après la crise.

10. **Selon l'évaluation y a-t-il moyen d'explorer la corrélation entre les AGR collectives et la pérennisation des AVEC/GVEC ?**

Oui il y a une corrélation entre les AGR et les AVEC /GVEC. Les crédits octroyés par les AVEC /GVEC ont permis aux bénéficiaires des AGR collectives ou individuelles de booster leurs productions maraîchères par l'achat d'intrants (engrais notamment). En retour les bénéfices tirés de la vente des produits maraichers pont permis d'accroître les capacités d'épargner au niveau des AVEC/GVEC.

Autres questions

11. **Est-ce que l'étude a relevé une différence des effets selon la zone géographique (zone urbaine et zone rurale) ? Si RECORDE est intervenu sur les deux zones.**

L'EEI n'a pas fait un tel constat.

12. **Quelles sont les zones d'interventions de SOS Villages d'Enfants Niger ?**

L'association est présente dans 5 régions : Niamaey, Tahoua, Dosso, Maradi et Zinder.
Pour en savoir plus : https://www.sosniger.org/

Les questions relatives aux aspects méthodologiques de l'étude ont été clarifiées par Artemis au cours de la restitution.